

Madame, Monsieur

Etant habitant du Beausset sur le chemin des Oliviers, je souhaite réagir et vous faire part de mon refus et mécontentement du projet de révision du PLU visant l'autorisation de la construction de 54 logements en R+3.

Comme beaucoup de Beaussetans nous avons fait le choix de vivre dans une commune un peu plus à l'écart des perturbations du bord de mer, privilégiant des zones plus rurales où nos enfants peuvent grandir avec la nature à proximité, des vignes et dans un village à taille humaine.

Ainsi, tant sur vos méthodes que sur le fond ce projet de révision du PLU est une hérésie et un non-sens. A se demander si cet Edile et ses élus connaissent le village et notamment le chemin des Oliviers.

Sur les méthodes ; exproprier des terrains, les rendre inconstructible, invendable sans aucune concertation ni information.

Comment peut-on faire les choses de cette manière aujourd'hui ? C'est tout simplement une honte et bien loin du respect des habitants qu'un Maire doit à la population.

Sur le fond, il y a tant à dire :

Ce chemin comme son nom l'indique est une allée privée, sinueuse qui se termine en cul de sac.

Malgré tout, il a déjà la particularité de desservir le CFA.



Cela engendre des flots de bus important aux heures de pointes, de nombreux VL pour accéder au parking et des jeunes qui cheminent à pied au milieu du chemin. Ce flux présente d'ores et déjà des problématiques de circulation et de sécurité.

En effet, il est impossible de se croiser convenablement entre deux voitures sur ce chemin.

Je vous laisse imaginer ce qu'il en est lorsque c'est un bus que vous retrouvez en face de vous, avec également une voiture (comme souvent) stationnée sur le côté et des étudiants qui déambulent à pied au milieu de tout cela.



Se pose également la question de la sécurisation des cheminements piétons que vous n'avez jamais été capable de solutionner.

Compte tenu du projet envisagé, nous pouvons rapidement considérer que vous l'ignorez totalement.

Il y a 10 ans vous avez entrepris des travaux le long de la RN8, pour enfin créer un trottoir et des passages piétons digne de ce nom. Ces travaux étaient cependant du mauvais côté pour tous ces jeunes et les familles du chemin des Oliviers

Il y a 2 ans, enfin, un trottoir à vu le jour du bon côté. Ce dernier à certainement été créé plus pour le nouveau programme immobilier (déjà...) le long de la RN8.

Cependant, depuis plus rien, plus aucun cheminement et ce sont toujours de nombreux piétons qui cherchent leur chemin au milieu d'une circulation déjà beaucoup trop importante.



Malgré cela, vous comptez importer le long de ce chemin un programme immobilier de 53 logements.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui un logement représente à lui seul plus de deux voitures.

Sans aucun aménagement, travaux, vous allez rajouter plus d'une centaine de voiture (sans compter les visiteurs) dans un chemin privé, grevé de servitude de passage et où il est impossible de se croiser et où des bus scolaires passent aux heures de pointe.

**Pour ces raisons ce projet n'est donc tout simplement pas faisable dans le chemin des Oliviers.**

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que toute cette zone se trouve en zone UD, ou un tissu urbain aéré doit être maintenu.

Des restrictions pour toutes les constructions sont imposées aux habitants du quartier : 12% d'emprise au sol, R+1 maximum.

Ainsi pour vendre un terrain à un promoteur et exproprier des habitants, vous n'auriez pas de mal à balayer toutes ces conditions que vous imposez à vos propres électeurs ? Prendre l'argument de la nécessité d'implanter des logements sociaux ne vous autorise pas à déroger à ces règles (Loi ELAN 2018)

**Pour ces raisons et eut égard à la loi ce projet n'est donc tout simplement pas faisable dans le chemin des Oliviers.**

Qu'en est il du risque incendie avec un tel projet au milieu de ce chemin ?

Cela a-t-il été anticipé, réfléchi ? nous en doutons très fortement.

En effet, rien n'a été présenté sur ce sujet, c'est pourtant un point crucial.

Par ailleurs, au niveau de la biodiversité et de l'environnement.

Vous faites également fi des abattages d'arbre nécessaire au projet. Arbres, qui sont des habitats pour différentes espèces qui se développent dans ces zones UD et agricoles à proximité.

Nous sommes donc bien loin des considérations écologiques et des prises de conscience actuelle sur la biodiversité

**Pour ces raisons ce projet n'est donc tout simplement pas faisable dans le chemin des Oliviers.**

Vous n'êtes pas sans savoir que tout le quartier se trouve sur un assainissement non collectif.

Quid de cet ensemble immobilier de 53 logements ?

Il faudrait saturer la station d'épuration déjà existante et commune aux 5 villages des alentours ? Aucune étude précise n'a été présentée sur ce point.

Il serait donc soumis comme le reste des habitations du chemin à un assainissement non collectif.

Une nouvelle fois quel non-sens.

Cela serait un choix dangereux et incompatible pour l'environnement et la préservation des masses d'eau stratégiques souterraines.

C'est la même problématique concernant les besoins en eau d'un tel ensemble immobilier dans une zone reculée.

Aucune étude digne de ce nom n'a été produite.

Il ne suffit pas de mettre en avant le canal de Provence.

Qu'en est-il de leur capacité, disponibilité notamment en période de sécheresse ?

**Pour ces raisons ce projet n'est donc tout simplement pas faisable dans le chemin des Oliviers.**

Enfin sur la nécessité d'un tel ensemble immobilier concernant la loi SRU.

Nous ne nous étendrons pas sur la présentation de vos chiffres et statistiques totalement fallacieuses pour tenter de justifier ce projet.

**Pour ces raisons ce projet n'est en aucun cas nécessaire.**

Nous pouvons donc conclure que ce projet, justifié par des données totalement inexactes, a été pensé en dépit du bon sens.

Comme évoqué précédemment, il ne respecterait pas les réglementations en vigueur.

De plus, de part les contraintes du chemin, une telle implantation représenterait un risque pour les habitants.

Enfin, nous constatons qu'aucune étude digne de ce nom n'a été menée comme cela doit être le cas pour ce type de projet.

**Vous conviendrez donc pour toutes ces raisons que ce projet n'est viable et réalisable dans le chemin des Oliviers et que comme tous les habitants du quartier nous nous y opposerons très fermement.**